

**Compte rendu** CONSEIL MUNICIPAL du 6 Novembre 2023  
**MAIRIE DE SAINT LOUP SUR AUJON**

M. CICCONE Richard  
M. CUNIER Bénigne  
M. JACQUINET François-Xavier  
M. LARDENOIS Yannick  
M. LIRON Frédéric  
M. MONGEOT Michel  
M. SOENEN Rodolphe  
Mme TAILLARD Janick

**Absents** : M. BOUTSOQUE Maxime.  
Mme JAUJARD Christine.

**Pouvoirs** : Mme JAUJARD Christine à M. SOENEN Rodolphe  
M. BOUTSOQUE Maxime à Mme TAILLARD Janick

**Secrétaire de séance** : M. CICCONE Richard

**LUNDI 6 NOVEMBRE 2023 à 19h30 à la mairie**

**ORDRE DU JOUR :**

1. Compte-rendu des diverses réunions (détails des factures à disposition).

Présentation des différentes factures. Octobre rose a déposé une boîte au café du village. Le président de la CCAVM a décidé de ne plus fonctionner avec le Conseil Départemental sur les questions d'études d'assainissement et en matière de milieux aquatiques. Ces décisions peuvent engendrer des difficultés futures aux communes. Le Conseil Municipal choisit de préparer et envoyer un courrier à la CCAVM pour cette décision. Après un rapport sur les différentes réunions Mr le Maire explique et fait passer des informations.

2. Délibération Gemapi et Sequana.

Gestion des milieux aquatiques et publication des Inondations sur le bassin de la Seine, et Syndicat Intercommunal Tilles Igon Venelles voici les significations de cette délibération. Le Conseil Municipal doit se positionner par rapport à l'adhésion à ce syndicat. Il refuse par 9 voix contre et 1 abstention ; Cette décision découle de la position de la CCAVM, exposée dans le point d'avant.

3. Délibération d'un délégué Militaire (plus convocation réunion).

Monsieur le Maire EXPOSE :

La Délégation militaire départementale de Haute-Marne sollicite commune de Saint Loup sur Aujon pour que soit désigné, pour le mandat en cours, un correspondant au sein du conseil municipal chargé de faire le relais d'informations entre le ministère de la Défense et la Commune sur les questions relatives à la défense.

Instauré par la circulaire du 26 octobre 2001 publiée par le ministère de la Défense, cette désignation au sein des conseils municipaux a pour objectif de créer à l'échelle locale, un réseau de correspondants qui sont des interlocuteurs privilégiés pour la défense et leur mission s'organise autour de 3 axes :

- la politique de défense (relations armées-Nation en lien avec le délégué militaire Départemental, promotion de l'esprit de défense, information et sensibilisation des citoyens sur l'organisation de la défense, ...)
- le parcours citoyen (actions pour informer la jeunesse sur les actions du Ministère, sur les métiers de la défense, sur l'obligation de recensement, sur la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), ...)
- la politique de mémoire (commémorations en lien avec l'Office National des Anciens Combattants Victimes de guerre (ONACVVG), visites, expositions, ...)

Mr Ciccone Richard se présente pour le rôle de correspondant communal de défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et décide à l'unanimité M. Richard CICCONE, en qualité de **correspondant communal de défense** pour le mandat en cours.

4. Délibération Paiement avances de frais Mr Petit employé communal.

L'employé communal a fait une avance de frais avec ses deniers personnels pour des fournitures moyennant la somme de 55.17 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le remboursement des frais à Mr Petit Freddy.

5. Délibération remboursement avance de frais eau, aux Bouilleurs de cru.

L'employé communal se sert du compteur du Syndicat des Bouilleurs de Cru pour l'arrosage des fleurs de la commune. Le Président du Syndicat a facturé la somme de 15.20 € Le Président se retire pour le vote.

Le Conseil Municipal vote 9 voix pour le paiement de 15.20 € à l'Association des Bouilleurs de Crus de Saint Loup sur Aujon.

6. Délibération subventions aux associations (parents d'élève(s), régie rurale, us rouvres, fse les franchises...).

Après reçu 2 courriers de demandes de subventions reçu en Mairie, le Conseil Municipal a décidé :

- Pour l'association des Parents d'élèves la somme de 50 €, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 50 €.

- Par l'association Régie Rurale, celle-ci demande la somme de 365 € représentant 1 panier par semaine pour une famille du territoire Haut-Marnais pour un an.
- Le Conseil Municipal vote 8 contre et 2 pour. Après discussion, sur le montant de cette subvention le Conseil Municipal vote à 5 voix pour et 5 voix contre la somme de 50 €.  
« Lorsqu'il y a partage égal des voix et, sauf cas de scrutin secret, la voix du maire est prépondérante. La délibération doit préciser clairement le sens du vote et la répartition des voix, et en cas de partage égal des voix le sens du vote du maire. »

#### 7. Délibération adhésion Familles Rurales.

Monsieur le Maire, fait part de la proposition de la fédération Familles Rurales de Haute-Marne (ci-après dénommée Familles Rurales) de déployer des actions de médiation numérique auprès des habitants de plusieurs communes du secteur, grâce à la mobilisation et à la mise à disposition régulière d'un conseiller numérique qu'elle emploie ;

Précise que la mission d'un conseiller numérique vise à soutenir les citoyens dans leurs usages numériques du quotidien (prendre en main des matériels informatiques et des logiciels, acheter et vendre en ligne, consulter un médecin, travailler et étudier à distance, etc.), les sensibiliser aux enjeux du numérique (s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants...) et les accompagner vers l'autonomie pour réaliser, seuls, des démarches administratives en ligne ;

Le Conseil Municipal vote 1 abstention et 9 pour l'adhésion à Familles Rurales, accepte d'adhérer au dispositif, en tant que Commune partenaire, pour une durée de douze mois (renouvelable tacitement), à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention .

#### 8. Délibération achat composteur.

Le compostage est une technique importante pour lutter contre le gaspillage des déchets organiques et recréer un cycle écologique durable. Chaque année, les déchets organiques (restes alimentaires, épluchures, etc.) représentent un tiers des déchets générés dans les ménages. Composter ces déchets organiques est donc une excellente solution pour leur donner une seconde vie et les recycler. La commune décide de favoriser la mise en place de composteur.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une aide financière aux habitants de Saint Loup qui installeront un composteur sur une habitation sur le territoire de la commune.

Cette aide financière qui se présentera sous la forme d'une subvention de 50% avec un maximum de 30 € pour l'achat d'un composteur, sera accordée selon le respect des conditions énoncées dans un règlement disponible en mairie et sur le site de la commune ( à compter et notamment si le composteur est acheté auprès d'un magasin du territoire du PETR du Pays de Langres.

#### 9. Délibération Adhésion SIE Leffonds Richebourg Semoutiers.

Après exposé du Maire sur le transfert de compétences du SIE Leffonds Richebourg Semoutiers. Le Conseil Municipal vote par 4 abstentions et 6 pour le transfert de compétences SIE Leffonds Richebourg Semoutiers.

#### 10. Délibération Contrat groupe statutaire Yvelin.

Le Maire explique les différentes solutions du groupe statutaire, la décision est proposée de faire le contrat avec les mêmes notions que l'année 2023 qui a été signé avec Yvelin l'assureur statutaire des employés des collectivités territoriales. Le Conseil Municipal vote 2 abstentions et 8 pour reconduction à l'identique du contrat groupe statutaire.

#### 11. Délibération facture poteau SDED52 pour paiement.

Le SDED 52 a effectué des travaux sur un poteau de la commune, et une facture de 578.20 € au préalable refusé, est toujours à régler. Le Conseil Municipal souhaite qu'à l'avenir le SDED 52 notifie absolument par courrier toutes interventions sur le domaine communales avant réception par le responsable en charge du dossier.

Le Conseil Municipal vote 3 abstentions et 7 pour solder ces 578.20 € au SDED52.

Une réunion du SDED se déroule le 28 novembre 2023 à Saint-Geosmes à 10h00. Après exposé en date du mois d'avril 2023, le Maire souhaite un suppléant Mr Ciccone Richard se présente. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Questions diverses : Logements communaux Contrat Vitrey

Cérémonie du 11 Novembre 2023 :2 gerbes de fleurs seront déposées devant les monuments au mort.

Repas des AINES : L'organisation du repas a été programmé par Maxime Boutsoque. Le restaurant du village prépare le repas.

Les Conseillers disponibles peuvent venir préparer la salle à 9h30 à la Salle des fêtes le Samedi 11 Novembre 2023.

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir un ordre du jour pour le sujet des logements communaux. Mr le Maire explique en quelques phrases le détail du sujet des futurs travaux avec la collaboration avec les entreprises Vitrey et l'organisme Oktave représenté par Mr GOYARD.

Des bâches en plastiques noires laissées sur le terrain des dépôts de bois vont être retirées après que la demande en soit faite aux intéressés.

Une lettre de demande de remise sur la location d'un terrain a été lue, la suite sera donnée après que les conseillers municipaux prennent connaissance du bail.

Mme Taillard propose que Mme DOUCHET, secrétaire de mairie puisse rester en télétravail, pour ne pas être dérangé lors de son travail de comptabilité, Mr le Maire expose qu'étant donné, en plus de son temps de travail de 12 heures hebdomadaires, il lui est accordée 10 heures supplémentaires par mois, dont 5 heures en télétravail, le Conseil Municipal accepte.